

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-2053

présenté par

Mme Santiago, M. Aviragnet, Mme Bellay, M. Califer, Mme Dombre Coste, Mme Froger, Mme Godard, M. Guedj, M. Houlié, Mme Runel, M. Simion, Mme Battistel, Mme Allemand, M. Baptiste, M. Barusseau, M. Baumel, M. Belhaddad, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, Mme Capdevielle, M. Christophle, M. Courbon, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, Mme Diop, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure, M. Fégné, M. Garot, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Hablot, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel, M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi, Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur, M. Saulignac, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud, M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Inclusion sociale et protection des personnes	3 000 000	0
Handicap et dépendance	0	0
Égalité entre les femmes et les hommes	0	3 000 000
TOTAUX	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés inspiré des recommandations du rapport de la commission d'enquête sur les manquements des politiques publiques de la protection de l'enfance vise à augmenter les moyens alloués à la prévention précoce et à la protection de l'enfance.

Cette augmentation a pour objectif de financer le développement d'une stratégie de prévention primaire permettant, notamment, la formation d'équipes pluridisciplinaires intervenant auprès des familles et celle de professionnelles de l'ASE à travers des programmes comme BASE et AVION visant à accompagner la sécurité psychoaffective de la famille autour de l'enfant lors des 1000 premiers jours de ce dernier.

Conformément à l'article 40 de la Constitution, cet amendement :

- augmente de 3 000 000 d'euros les AE/CP de l'action 17 « Protection et accompagnement des enfants, des jeunes et des familles vulnérables » du programme 304 « Inclusion sociale et protection des personnes »
- et procède à une diminution équivalente de 3 000 000 d'euros en AE/CP de l'action 24 du programme 137.

Toutefois, le groupe Socialiste et apparentés tient à préciser qu'il ne souhaite en aucune manière retirer des moyens à cette action.

Ce gage est uniquement technique afin d'assurer la recevabilité financière de l'amendement.

Nous invitons donc le Gouvernement à lever ce gage lors de la discussion budgétaire.